le monde comprend l'impossibilité de modifier ces doctrines, de revenir au suffrage restreint, de lutter contre le bulletin de vote et contre la propagation des idées socialistes.

» C'est ainsi que se prépare lentement, par des évolutions de plus en plus significatives, la venue d'un monde nouveau dont personne ne perçoit très nettement les rouages, et qui finira peut-être par beaucoup ressembler au nôtre, mais non sans avoir passé par une période de ruines et de désordres. — F. M. »

Un ami, M. A. Millerand, donne dans la *France* de fort sages conseils aux nouvelles municipalités socialistes :

« Une fraction du parti socialiste, le groupe marxiste, publie, avec les chiffres énumérés ville à ville, le total des suffrages qu'il a réunis, le 1er mai, sur les noms de ses candidats.

» Il n'avait engagé la lutte que dans soixante-dix-neuf communes sur le programme municipal sorti du congrès de Lyon. Nous ne connaissons encore que les chiffres de soixante-sept d'entre elles. L'addition de leurs résultats donne un chiffre de cent deux mille suffrages qui se sont nettement prononcés pour l'idée socialiste.

» Dans nombre de communes, sans doute, les suffrages obtenus par le programme de Lyon ont été insuffisants pour conquérir la majorité. Mais trois victoires remportées au Centre, au Nord, au Midi, suffisent à donner à la manifestation électorale du Premier Mai, son sens significatif et son incontestable portée.

» A Montluçon, à Roubaix, à Marseille, la municipalité est socialiste. C'est un résultat qui peut être gros de conséquences pour un avenir prochain.

» Les adversaires comme les partisans du programme socialiste ont les yeux fixés sur ces trois villes. On répèterait volontiers à ces triomphateurs le vieux mot : « Bien taillé; maintenant il faut coudre. »

» Les difficultés de leur tâche sont réelles. Elles ne sont faites ni pour les décourager ni même pour les inquiéter. Qu'ils n'oublient pas qu'ils sont tenus à une sagesse particulière par leur situation même.

» Ils doivent administrer, avec leurs idées, dans l'intérêt de tous. C'est à eux de prouver aux indifférents et aux sceptiques qu'une municipalité qui s'inspire des idées socialistes est aussi capable que toute autre de donner à la ville qui l'a choisie les avantages d'une gestion habile, prudente et juste.

» Nous avons pleine confiance dans le dévouement et le zèle des nouveaux élus. La grandeur même de leur rôle leur donnera la force dont ils ont besoin pour triompher des obstacles qu'on ne manquera pas de leur susciter.

» A. MILLERAND. »

Administrer dans l'intérêt « de TOUS ! »
Avoir une gestion « habile, prudente et JUSTE ! »
Quel magnifique programme !
S'il est réalisé à Roubaix, nous bénirons les élections du 8 mai 1892.

# LA PERSÉCUTION

## AU TONKIN MÉRIDIONAL

### Deux martyrs

Les journal *Les Missions catholiques* publie cette lettre de Mgr Pineau, des Missions Etrangères de Paris, vicaire apostolique du Tonkin méridional :

Mon but, en vous écrivant, est d'édifier vos lecteurs par le récit de quelques faits prouvant que la grâce de Dieu est aussi abondante et aussi féconde qu'aux premiers siècles de l'Eglise. La race des martyrs et des confesseurs n'est pas encore éteinte.

### Une dénonciation

C'était vers le 10 avril dernier, dans la chrétienté de Son-la, préfecture d'Anh-son. Un catéchumène, nommé Chung, venait de signer une lettre d'apostasie et *pliait* sa maison, pour retourner s'installer parmi les païens, lorsque quelques chrétiens lui firent observer qu'avant de partir, il ferait bien d'acquitter ses dettes. Cette observation le piqua tellement qu'il résolut de se venger.

A cette époque, les mandarins acceptaient avec plaisir n'importe quelle accusation contre les chrétiens; leurs meneurs parcouraient les villages avec des lettres d'apostasie, menaçant les néophytes et publiant partout qu'un édit secret de la Cour ordonnait l'apostasie à tous ceux qui avaient embrassé la religion sous le règne des deux derniers rois Dong-Khang et Thang-Taï.

Connaissant ces dispositions des représentants de l'autorité, Chung se rendit à la préfecture et accusa les chrétiens de l'avoir empêché de plier sa maison et de lui avoir enlevé des habits et autres objets de peu de valeur. En temps ordinaire, les affaires de ce genre sont déférées au jugement du maire ou tout au plus au chef de canton. Mais le bon mandarin, ancien chef pirate très redouté, qui naguère encore, portait les armes contre les Français et dont la prise fut annoncée, en son temps, comme un évènement, Pham-Nhu-Xuong, était à la recherche de griefs contre les chrétiens.

Quoique fondée depuis une année à peine, la chrétienté de Son-la avait résisté à toutes les menaces. Le mandarin vit dans l'accusation de Chung un moyen de frapper un grand coup. Il envoya des soldats avec ordre d'arrêter les premiers chrétiens qui leur tomberaient sous la main. Par la persuasion ou les tortures on les obligerait à déclarer les chefs de la chrétienté comme étant les auteurs du prétendu larcin. On aurait ainsi un prétexte de les mettre en prison et l'on profiterait du temps de leur captivité pour faire apostater le reste des chrétiens.

### Deux enfants martyrs

Le 13 avril, les soldats du mandarin arrêtèrent Don, Dué et deux enfants, dont l'un Phé, âgé de dix-sept ans et l'autre Cong, âgé de douze ans. Ils les conduisirent à la préfecture où on les emprisonna.

Le plus jeune enfant fut mis en liberté le lendemain. Le 16 avril, le mandarin se fit amener les prisonniers. Joseph Phé comparut le premier; mais, après quelques questions et quelques coups de rotin, on le renvoya en prison. Au bout de dix jours, on lui permit de sortir, mais dans l'infection de cet affreux cachot il avait contracté une maladie semblable à la lèpre. Son corps s'est couvert de plaies hideuses, et malgré les soins de son vieux père, dont il était l'unique enfant, il vient de mourir dans les sentiments de la plus ardente piété.

### Horribles tortures

Après Joseph Phé, Michel Don fut interrogé :

« Tu es accusé d'avoir volé des habits à Chung.

— Grand mandarin, je ne lui ai rien volé ; il le sait parfaitement lui-même. Mais, comme sans être riche, j'ai largement ce qu'il me faut pour vivre, je consens volontiers à donner à Chung ce qu'il réclame, mais à titre d'aumône, non de restitution.

— Quel est ce chiffon que tu portes sur ta poitrine ?

— C'est mon scapulaire, grand mandarin.

— Jette-le et tu seras libre.

— Grand mandarin, vous pouvez me couper la tête ; je presserai toujours ce scapulaire sur mon cœur. »

Don était couché à terre, les pieds et les mains fortement tirés et attachés à deux piquets.

— Cet homme est un insolent, ricane le mandarin, allons, soldat, frappe ! et le soldat agite le rotin avec vivacité, le fait siffler autour de sa tête et frappe le prisonnier de toute la vigueur de son bras. Aux premiers coups, Don s'agite, se tord, se soulève et retombe ; le soldat frappe impitoyablement.

Tout à coup Don, fortifié par la grâce, prend la résolution de recevoir les coups sans faire le moindre mouvement; le soldat continue de frapper; mais lui reste immobile; le sang jaillit, la chair se déchire et Don ne donne pas signe de vie.

Le mandarin effrayé :

— Arrête! dit-il au soldat, est-ce qu'il serait déjà mort ?

Le soldat se penche; mais Don, qui a entendu, lève la tête en disant :

— Je suis encore vivant, tu peux continuer.

Le soldat reprend le rotin et poursuit sa triste besogne. Un instant après, Don faisant un violent effort, détache une de ses mains, prend un lambeau de chair sanglante, et le jette aux pieds du mandarin.

— Comment ? s'écrièrent les soldats indignés, tu oses jeter de la terre au grand mandarin ?

— Ce n'est pas de la terre, voyez vous-mêmes, et il arrache un second lambeau de chair pour le leur montrer.

### Sublime réponse

Un soldat, ému, moitié de colère, moitié de pitié, lui dit :

— Insensé, tu ne vois donc pas l'intention du grand mandarin ? Signe la feuille d'apostasie et tout sera fini, j'en réponds.

— Frère aîné, dit le vaillant confesseur, quel conseil me donnes-tu là ! La religion, tu ne la connais pas, toi. Moi, je la connais un peu... Tomber de la hauteur du ciel pour continuer à vivre sur la terre... jamais je ne saurais m'y résoudre.

Et la torture continua. Quand le patient eut reçu cent trente coups, le mandarin, désespérant d'obtenir ce qu'il voulait, le fit remettre en prison où il resta plus d'un mois.

Le 17 avril, commença l'interrogatoire de Dué ; la scène qui s'était passée la veille se répéta pour lui : le prétexte d'un vol d'habits, puis la proposition de l'apostasie et le refus énergique du chrétien.

Le mandarin furieux ordonna de le battre avec plus de cruauté que le premier.

Des femmes chrétiennes, arrivées de Son-la pour nourrir les prisonniers, versaient d'abondantes larmes en voyant tant d'injustice et de cruauté. Les soldats du mandarin leur disaient : « Ce sera ainsi jusqu'à ce que vous ayez cessé de dire : « Amen Jésu », c'est-à-dire jusqu'à l'abandon de votre religion. »

Les satellites vomissaient toutes sortes d'imprécations contre la religion, les missionnaires et les chrétiens; ils ne se taisaient que devant les protestations et les menaces de quelques miliciens catholiques qui les priaient de s'occuper de leurs affaires et de cesser d'insulter la religion.

Cependant Dué, étendu sur les briques du tribunal, se débattait dans des contorsions nerveuses qui lui causèrent de larges blessures à la poitrine et au front, pendant que le soldat frappait à coups redoublés. Ce fervent chrétien persistait dans son refus d'apostasie; ses forces l'abandonnèrent et il perdit connaissance. Alors on le transporta à la prison, pour reprendre quelques forces, afin de subir un nouvel interrogatoire.

Le lendemain, 18 avril, l'interrogatoire ou plutôt le supplice continua : le mandarin espérait cette fois vaincre l'énergique résistance de ce chrétien, dont l'apostasie serait suivie de beaucoup d'autres. Le soldat frappa si violemment que la partie frappée ne devint plus qu'un amas de chairs en lambeaux d'un aspect repoussant. Dué avait reçu deux cent trente coups de rotin.

Il fut rapporté dans la prison, privé de l'usage de tous ses membres et comme, à la suite de ces tortures, se déclara un violent accès de dysenterie, les gardiens de la prison, pour se débarrasser d'un malheureux dont la présence leur paraissait intolérable, le traînèrent dans la cour extérieure et le laissèrent sur le bord d'un étang.

Dué n'avait plus qu'un souffle de vie; cependant sa bouche murmurait encore quelques prières. Il souffrait horriblement, mais Dieu, qu'il avait confessé, le reconfortait.

### La fin

Cependant la nuit dut lui paraître bien longue. Au matin, nul n'était venu le secourir. Vers minuit, sa femme vint lui porter sa nourriture. A la vue de son mari elle pleura amèrement; mais ne désespérant pas de le sauver, elle voulut le ramener à Son-la.

Le mandarin la fit appeler.

— C'est bien là ton mari, lui dit-il ?

— Oui, grand mandarin, répondit-elle, au milieu des sanglots.

— Eh bien ! continue cette homme cruel, signe ce papier constatant que je t'ai remis ton mari.

La pauvre femme signa et donna ainsi au mandarin une garantie; désormais il pouvait dire : « Je l'ai remis vivant à sa femme; s'il meurt, elle seule est responsable. »

Des porteurs déposèrent Dué dans un filet et se dirigèrent vers Son-la. Ils y arrivaient à quatre heures. Le missionnaire qui se trouvait là, vint en toute hâte administrer les derniers sacrements au moribond. Vers six heures, il expira, après avoir donné à ses compatriotes l'exemple d'une fidélité invincible jusqu'à la mort.

C'était le jour du patronage de Saint-Joseph : ce grand saint recevait dans le ciel cette victime et l'offrait à Dieu comme un hommage d'agréable odeur pour le bien de l'Eglise en général et du Tonkin méridional en particulier. Puisse le sang versé être une semence qui fasse germer une récolte abondante !

### Le sang des martyrs -- Semence de chrétiens

Il semble, d'ailleurs, que Dieu ait déjà béni la constance du confesseur et du martyr dont je viens de raconter les tortures et la mort. Car, cette année, nous avons la consolation d'ajouter le nombre de quatre mille baptêmes d'adultes au chiffre de nos soixante-dix-huit mille chrétiens.

Et si les bonnes âmes d'Europe veulent bien nous continuer le secours de leurs ferventes prières et de leurs aumônes, j'espère qu'avec la grâce de Dieu nous arriverons enfin à transformer le Tonkin en une petite France, fidèle et fervente, unie à sa sœur aînée par la même foi et le même amour :

Dieu et Patrie !

# UN DOCUMENT INTÉRESSANT

A la suite d'un article du *XIXe Siècle* sur le Dahomey et les responsabilités de l'amiral de Cuverville dans les affaires du Bénin et le traité de 1890, notre confrère a reçu un document intéressant. C'est une lettre de l'amiral, dans laquelle celui-ci affirme que, si l'on avait suivi ses instructions, ce qui est aujourd'hui ne serait point.

L'amiral de Cuverville demande que sa correspondance soit publiée. Si on l'accuse aujourd'hui, c'est que le devoir professionnel l'a empêché de parler et d'établir les responsabilités comme elles doivent l'être.

# LES DUELS DE M. ROULEZ

## ONT-ILS EU LIEU ?

**Paris, 20 mai.** — Ce serait trop fort si c'était vrai, ou plutôt s'il était faux que les fameux quatre duels de M. Roulez dont s'occupe toute la presse depuis deux jours aient eu lieu.

Jusqu'à présent tout au moins la chose semble mise en doute par le grave *Temps* qui a cru nécessaire de faire une enquête.

Il s'est rendu d'abord chez M. Roulez, le héros de l'aventure et — détail à retenir — inventeur-électricien, qui se juge méconnu comme tous les inventeurs.

M. Roulez a déclaré à notre confrère ne pouvoir lui fournir les adresses de ses adversaires ni celles de leurs témoins qui tous sont pour lui des inconnus.

Quant à ses témoins à lui, ce sont des individus auxquels il a donné à chacun une pièce de vingt francs pour l'assister.

Quant aux pourparlers très rapides, ils n'ont pas eu lieu à domicile, ni dans un endroit déterminé, par exemple, un café.

M. Roulez, devant la stupéfaction du reporter du *Temps*, explique sa manière de faire par la hâte qu'il avait de terminer cette affaire; il ne s'était même pas fait accompagner d'un docteur, ses adversaires en avaient un, mais il ne connait pas leurs noms.

*M. Roulez ajoute innocemment que ce qui l'a le plus* touché depuis sa quadruple rencontre (?), c'est la petite ovation dont il a été l'objet hier soir à l'Opéra. Plus malicieusement, le reporter du *Temps* était à la fin de son interview que M. Roulez, lors de la reprise des téléphones par l'Etat, a proposé à ce dernier un appareil téléphonique qui n'a pas été adopté.

Le rédacteur du *Temps* s'est ensuite rendu à l'Opéra où personne n'a pu lui confirmer la rixe survenue au foyer et qui aurait entraîné la rencontre. Si un fait de ce genre avait eu lieu, la direction en eût été informée. On n'y connait pas d'autre part Mlle Norguand, la danseuse nommée par les journaux.

A l'Agence Havas on déclare que les procès-verbaux publiés par cette agence y ont été apportés par M. Roulez lui-même. A Longchamp le concierge des tribunes a bien entendu parler du duel. Il a même vu des personnes y ayant assisté, mais rien de certain, rien d'oculaire de ce côté. Enfin, c'est vainement que le reporter du *Temps* a recherché avec l'aide du Bottin et les témoins du duel et les adversaires de M. Roulez.

La préfecture de police n'a du reste pas reçu de rapport concernant cette affaire. « Elle est bien bonne » aurait dit feu Villemessant. Et si M. Roulez, comme électricien, n'est pas de la force d'Edison, il le dépasse du moins en américanisme.

Paris, 20 mai. — M. Roulez, qui s'était rendu à l'Opéra ce soir, selon son habitude, se montrait assez affecté de l'incrédulité qui s'est manifestée aujourd'hui au sujet de ses quatre duels d'avant-hier : il manifestait l'intention formelle d'adresser demain, au *Temps*, une lettre démentant les renseignements publiés cette après-midi par ce journal.

Paris, 20 mai. — La danseuse de l'Opéra qui aurait été la cause des quatre duels de M. Roulez se nomme Marguerite Verdant, elle a déclaré à un de nos confrères qu'elle ne connaissait M. Roulez que comme habitué de l'Opéra.

Elle ne lui reconnait aucun titre pour s'être fait son chevalier ; elle ignorait d'ailleurs absolument la querelle qui aurait motivé les duels. Elle n'a connu ceux-ci que par la voie des journaux.

M. Roulez, de son côté, tout en maintenant l'exactitude de la quadruple rencontre, varie un peu dans le récit des faits qui l'ont précédé.

C'est ainsi que la querelle aurait eu lieu, non pas le soir de la première de *Salambo*, c'est-à-dire le lundi 16 mai, mais le soir de la répétition générale, quatre jours auparavant.

D'autre part la rencontre n'a eu lieu que le 18, les pourparlers des témoins auraient donc duré trois jours.

M. Roulez ajoute qu'il a été apostrophé non pas dans l'intérieur du théâtre, mais à la sortie et derrière l'Opéra, c'est-à-dire à un endroit où les passants sont très rares.

Comme on le voit, tout cela est au moins singulier, d'un caractère équivoque et autorise le doute.

# NOUVELLES DU JOUR

### L'affaire Suire au Conseil municipal de Paris

**Paris, 20 mai.** — Le Conseil municipal a adopté les conclusions des rapporteurs dans l'affaire de l'administrateur Suire. Ces conclusions invitent le préfet à transmettre au procureur de la République d'urgence le dossier de cette scandaleuse affaire et à provoquer la révocation de M. Garnier, adjoint au maire du douzième arrondissement, qui n'a pas surveillé la gestion de l'administrateur.

Le directeur de l'assistance publique ayant déclaré que bien qu'il n'y avait pas eu de dénonciation, il n'aurait pas découvert les fraudes de sucre, M. Bompard se plaint du manque de contrôle administratif révélé par cette affaire.

MM. Varre, Vaillant et Chauvière déposent alors une demande d'enquête générale sur la situation des bureaux de bienfaisance de Paris.

Cette proposition vivement combattue par le préfet de la Seine qui reconnait toutefois que le contrôle est insuffisant, est repoussée par 42 voix contre 19.

Enfin, une proposition de M. Caumeau, réclamant le changement de M. Gougeon, sénateur de l'Ain, maire du douzième arrondissement, est également repoussée par 23 voix contre 14.

### Les incendies à Paris

Paris, 20 mai. — Une bonbonne de pétrole ayant fait explosion a causé un incendie rue des Trois Couronnes. Les détails manquent.

Paris, 20 mai. — Il y a eu exactement trois incendies ce soir à Paris, c'est une véritable épidémie qui sévit, depuis deux ou trois jours; il y en a eu plusieurs sur divers points de Paris pendant la nuit. On croit à la malveillance.

### L'augmentation du nombre de généraux

Paris, 20 mai. — Le ministère de la guerre prépare actuellement un projet sur les cadres de l'état-major général de l'armée; le ministre veut porter de cent à cent dix le nombre de généraux de division et de deux cents à deux cent vingt le nombre de généraux de brigade. Cette augmentation permettrait d'assurer l'avancement plus rapide des officiers supérieurs et de rajeunir les cadres.

### Les vols de dynamite

Paris, 20 mai. — La préfecture de police a reçu avis qu'un vol important de dynamite vient d'être commis à Epinoy-sur-Roche, dans une carrière de pierres meulières. Des perquisitions vont être opérées.

### Découverte de dynamite à Roanne

Roanne, 20 mai. — Ce matin, à six heures, un nommé Meunier a trouvé, dans un urinoir, situé aux promenades Populle, un paquet de dynamite pesant 160 grammes et enveloppé dans deux feuilles de parchemin portant la marque de fabrique de la société française des explosifs de Lugny (Seine-et-Marne). La parquet a ouvert une enquête.

### L'épilogue d'un vol de dynamite à Rodez

Rodez, 20 mai. — Le sieur Chevalier, entrepreneur des travaux publics, a été condamné à 100 fr. d'amende pour s'être laissé, par négligence, dérober 23 cartouches de dynamite par un ouvrier.

### L'espion Aurilio

Toulon, 20 mai. — L'espion Aurilio qui avait fait appel du jugement le condamnant à quatre ans de prison et 1.000 francs d'amende vient d'être condamné par la cour à 5 ans de prison et 5,000 fr. d'amende, c'est-à-dire au maximum.

### La France et la Chine

Londres, 20 mai. — Le *Times* publie la dépêche suivante de Singapore :

« Les dépêches de Tien-Tsin mandent que le ministre de France est revenu à Pékin sans avoir réussi dans sa visite à Li-Hung-Chang. Le vice-roi a repoussé toutes les réclamations que lui adressait l'ambassadeur français au sujet des missionnaires et des questions commerciales ».

### L'ouragan de l'île Maurice

Londres, 20 mai. — A la Chambre des Communes le baron de Worms lit un télégramme reçu aujourd'hui de l'île Maurice, confirmant qu'un ouragan aurait dévasté Maurice le 29 avril ; le tiers de la ville de Port-Louis aurait été détruit ; le collège royal, vingt-quatre églises et chapelles et beaucoup d'usines à sucre du pays sont complètement perdus.

Il y aurait eu plus de 600 morts à Port-Louis et plus de 300 dans le reste du Pays, on compterait environ 1,000 blessés.

La récolte sera diminuée de moitié, le nombre des propriétés détruites est énorme, des milliers de personnes sont sans abri et des secours pécuniaires sont urgents. Le lord maire ouvre une souscription.

Port-Louis, 20 mai. — L'ouragan d'hier a été d'une violence extraordinaire ; le baromètre a baissé de 27,95 dans l'espace d'une heure et le vent a acquis une vitese de cent vingt milles à l'heure. C'est plus de douze cents personnes qui ont péri, la population reste calme, la panique de la première heure a cessé.

### La commission du travail

Paris, 20 mai. — La commission du travail a décidé d'entendre mercredi les délégués de l'industrie d'Armentières et de Saint-Chamond au sujet de la double équipe des femmes et des filles mineures dans les ateliers de tissage et des filatures. C'est la question que désire, on le sait, la Chambre et le Sénat. M. Guieysse a ensuite fait connaître le texte définitif du projet sur les caisses des retraites des travailleurs, projet sera autographié et distribué mercredi aux membres de la commission.

### La commission de la marine marchande

Paris, 20 mai. — La commission de la marine marchande a entendu le rapport de M. Siegfried. Dans ce travail, M. Siegfried constate que les ouvriers anglais gagnent moitié moins que les nôtres, et malgré cela, les constructions reviennent meilleur marché en Angleterre à cause de la perfection de l'outillage.

La Commission a ensuite décidé que à partir de la construction des navires et pendant dix ans une prime fixée à 1,30 serait accordée à la marine marchande pour les navires français; pour les navires francisés, cette prime ne serait que de 0,65.

La question de consolidation partielle étant réservée, *la prime sera étendue au grand cabotage*, mais seulement pour un minimum de soixante mille marins et sera établie d'après la jauge brute et non *d'après la jauge nette*, mais fixée par le taux déterminé par la jauge nette de 1873.

Enfin pour faire la part du personnel ouvrier, la commission décide qu'un prélèvement de 4 0/0 sera fait sur les deux primes afin de constituer une caisse spéciale de secours pour les familles des marins victimes d'accidents.

### La commission de la navigation intérieure

Paris, 20 mai. — La commission a chargé M. Graux de lui faire un rapport verbal sur le projet d'établissement d'une usine de distribution d'énergie électrique à Lyon et Villeurbonne.

La commission a ensuite entendu M. Viette, ministre des travaux publics, sur la question des chambres de navigation; elle s'est mise d'accord sur le projet avec le ministre; mais ayant remarqué que la région du sud-ouest avait été omise à cause de la situation spéciale des canaux du Languedoc, la commission a décidé la création d'une sixième chambre de navigation pour cette région.

De cette chambre ressortiraient tous les fleuves et les rivières navigables ainsi que les canaux qui pourraient être rachetés ou dont la concession arriverait à l'expiration. Cette Chambre serait chargée de poursuivre de concert avec l'administration toute création ou tout rachat des canaux dont elle jugerait l'utilité indispensable à la région dont elle a l'administration. Après avoir discuté quelques questions de détail, la Commission s'est séparée à 6 heures.

### Une rencontre entre contrebandiers et carabiniers espagnols. Trois tués

Madrid, 20 mai. — Une nouvelle rencontre a eu lieu à Paso del Caballo, dans le district de Jimela, province de Cadix, entre des contrebandiers et des carabiniers. Trois contrebandiers ont été tués et un blessé. Les carabiniers se sont emparés de 30 caisses de tabac.

### Une fausse nouvelle

Paris, 20 mai. — *L'Intransigeant* publie la note suivante que nous ne reproduisons que sous la plus grande réserve :

« On annonçait hier soir dans plusieurs grands cercles que le comte d'Haussonville avait prié M. le comte de Paris d'accepter sa démission, la succession de M. Bocher lui paraissant trop lourde à porter. »

Nous recevons, d'autre part, de notre correspondant particulier, le télégramme suivant :

« Paris, 20 mai. — Quelques journaux de Paris reproduisent ce matin et ce soir la nouvelle répandue par une agence, qui, croyait-on, avait cessé depuis longtemps d'exister, que M. le comte d'Haussonville songerait à se démettre de son mandat de représentant de M. le comte de Paris.

» Il s'agit là, bien entendu, d'un vulgaire canard. »

### Une escorte d'honneur d'un nouveau genre

Mgr Fleck, évêque de Metz, est en ce moment en tournée pastorale. Mardi il a fait son entrée à Sarrebourg au son des cloches. Quelle ne fut pas la surprise du prélat lorsque dans le village de Klein-Eick, il vit se former une escorte d'honneur de jeunes gens du pays, montés non pas sur de fringantes pouliches lorraines, mais sur des vélocipèdes !

### Jeunesse fin de siècle

Le jeune André Bordier, âgé de 16 ans, s'est asphyxié cette nuit à l'aide d'un réchaud de charbon, dans les cabinets d'aisances de la maison occupée par ses parents, 2, rue de la Comète, à Asnières. Ce suicide est dû au refus opposé par ces derniers à la demande que leur avait faite leur fils de s'engager dans la marine.

### M. Goron à Londres

Paris, 20 mai. — M. Goron vient de partir pour Londres. Ce voyage devait être tenu secret. Voilà donc la mèche éventée. Pourquoi M. Goron a-t-il franchi le détroit ? On dit qu'un complot anarchiste aurait été découvert en Angleterre par l'inspecteur Houllier, qui, ainsi que nous l'avons annoncé, il y a quelque temps, était chargé de surveiller les disciples de Ravachol de l'autre côté de la Manche. M. Goron est accompagné de l'inspecteur Gaillarde.

### Les funérailles du général hongrois Klapka

Le ministère hongrois, interpellé à propos des funérailles du général Klapka que l'opposition lui reprochait de ne pas célébrer d'une manière assez solennelle, n'a obtenu qu'une petite majorité de 11 voix.

### Le mariage du fils de M. de Bismarck

Berlin, 20 mai. – Le comte Herbert de Bismarck, sa fiancée et ses futurs beaux-parents sont arrivés hier après-midi. Des amis de la famille de Bismarck, entre autres le professeur Sweninzer, les attendaient à la gare, où ils ont remis des fleurs à Mlle Hoyos. Mlle Hoyos, très blonde et très élancée, ressemble à une miss anglaise. M. Herbert de Bismarck a paru vieilli.

### Tremblement de terre en Arménie

Tiflis, 20 mai. — Hier soir, un tremblement de terre s'est fait sentir entre Erivan et Bayazet, en Arménie. Les eaux du lac Sevanga se sont soulevées et ont envahi les rives. Sur les hauteurs, deux villages ont été fortement éprouvés. Le phénomène s'est produit à une heure avancée de la nuit. Il a été précédé d'un sourd grondement, accompagné d'oscillations assez faibles. Quelques minutes après, trois secousses formidables ont été ressenties. Des centaines de maisons se sont écroulées, ensevelissant un grand nombre d'habitants. On compte près de 40 morts.

### Les inondations aux Etats-Unis. — Immense désastre

Chicago, 20 mai. — De mémoire d'homme, il n'y a eu autant de victimes, autant de ruines que pendant la dernière quinzaine. Les Etats de l'Illinois, de Nebraska, du Missouri, du Minnesoto sont couverts d'eau. L'inondation augmente toujours. La circulation des trains entre Chicago et les villes situées sur le Mississipi et le Missouri est difficile. Les dégâts sont évalués à plusieurs millions de dollars.

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

**Election du Dimanche 22 Mai 1892**
*de 10 heures du matin à 4 heures du soir*
A L'HOTEL DE VILLE de ROUBAIX & à L'HOTEL DE VILLE de LANNOY

**CANDIDATS :**

**Juge pour un an**
M. EMILE BOSSUT.

**Juges Suppléants pour deux années**
MM. LOUIS DERVILLE-WIBAUX.
HENRY MATHON-BERTRAND.

**Juge Suppléant pour un an**
M. CHARLES LEBORGNE.

LA CONFRÉRIE DE N.-D. DE L'USINE ET LE SYNDICAT DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE — La lettre suivante a été adressée à *l'Avenir* qui s'est refusé à la publier :

« Monsieur le Gérant
de *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing*,

» Nous vous avons demandé de nous donner la preuve de cinq de vos allégations contre la Confrérie de N.-D. de l'Usine et le Syndicat de l'Industrie Roubaisienne.

» Les preuves, vous êtes dans l'impossibilité de les donner et, à notre mise en demeure, vous répondez par des phrases injurieuses.

» Nous constatons le fait pour l'enseignement de vos lecteurs.

» Vous voudrez bien insérer notre lettre en première page dans votre prochain numéro, et cela sous la réserve de tous nos droits.

» Recevez, etc.

Ont signé :

LOUIS CORDONNIER frères et LÉON SCRÉPEL.
HEINDRICKX, NOUFFELARD et Cie.

| | |
|---|---|
| ELOY-DUVILLIER. | TOULEMONDE-DESTOMBE. |
| BAYART-PARENT frères. | ACHILLE DELEDALLE. |
| D'HALLUIN-LEPERS. | L. LEFEBVRE et P. BASTIN. |
| D. WIBAUX-FLORIN. | LOUIS WATINE et fils. |
| ERNOULT-BAYART frères. | JULES ERNOULT. |
| DUBAR-DELESPAUL. | HENRI PROUVOST. |
| MOTTE-BOSSUT fils. | LEMAIRE et DILLIES. |
| AMÉDÉE PROUVOST. | WIBAUX-MOTTE fils. |
| L. DUBAR et J. DECLERCQ. | MULLIEZ frères. |

**La municipalité.** — *L'administration municipale* avait, suivant la coutume, fait savoir au président du Tribunal de Commerce et au préfet du Nord, qu'elle avait l'intention de leur rendre visite, les priant d'indiquer le jour où ils voudraient la recevoir.

Les réponses sont arrivées vendredi à la mairie. M. le Préfet recevra les membres de la nouvelle municipalité à la préfecture, dimanche, vers midi. La visite à M. Léon Motte, président du Tribunal de Commerce, a eu lieu samedi, à onze heures du matin. Mardi et mercredi, 24 et 25 mai, auront lieu à Roubaix les opérations du Conseil de révision. Elles seront présidées par M. Vel-Durand, préfet du Nord : il l'a, du moins, annoncé.

A midi, le déjeuner traditionnel réunira le monde officiel dans une des salles de la mairie.

Vendredi, de trois à cinq heures, les visites des citoyens et citoyennes, aux membres de l'administration, dans le Cabinet du maire, n'ont pas discontinué.

**Les concerts-promenades** organisés par la Société Artistique, et *si brillamment inaugurés par* MM. Meyer et Bailly vont se continuer, pour la plus grande satisfaction des visiteurs du vaste *Hall* de la rue de l'Alouette.

Demain dimanche 22 courant se feront entendre de quatre à six heures, M. Seutin, pianiste, et M. Paul Fournier, clarinettiste, tous deux lauréats du conservatoire de Bruxelles. Ces deux excellents virtuoses exécuteront ensemble un *concertino* de Weber, un *Adagio* de Mozart, et une fantaisie sur le *Pré aux Clercs* de Wettge.

M. Seutin nous donnera la *Marche américaine* de Widor, la *Marche nuptiale* de Grieg, et une *Valse* de Moszkowski.

Sans nul doute ce programme attrayant attirera beaucoup de monde à la charmante exposition de la société artistique.

**Une adjudication** pour les travaux de mise en état de viabilité de la rue des Charpentiers, aura lieu, le mardi, 24 mai, à onze heures.

**La « Fanfare de Beaurepaire »** doit partir aujourd'hui samedi pour Saint-Mandé, près Paris, où elle concourra demain en 2e division, 1re section. Bonne chance à la jeune société.

**« La Roubaisienne. »** — La marche de dimanche aura lieu, *quel que soit le temps*, le départ se fera à 6 h. 1/2 très précises, et le retour à midi, sans aucune faute.

**Vente de terrains appartenant à la Ville.** — Pendant huit jours, du 20 au 27 mai, le projet et les pièces relatifs à la vente de deux terrains, situés rues de l'Alma, Cuvelle et de la Chapelle-Carrette, seront déposés au Secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, le 28 de ce mois, de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

**Un match au jardin de Barbieux.** — Comme nous l'avons annoncé un match a eu lieu vendredi matin au jardin Barbieux. Dès cinq heures une foule, évaluée à environ huit cents personnes se trouvait près de l'estaminet de « La Montagne ». Parmi les *curieux, beaucoup de sportmen de* Roubaix et de Tourcoing en voitures et une cinquantaine de vélocipédistes.

*Quelques minutes après cinq heures, les deux* concurrents MM. Dobigies, monté sur une voiture de course dite « araignée » conduite par son cheval « Fernando » et Latjens, vélocipédiste tourquennois, arrivent. La course à effectuer est de 20 kilomètres, soit 17 fois le tour de piste, en partant du rond-point de la *Montagne* et en passant par le kiosque; chaque tour comprenait 1,150 mètres.

A cinq heures un quart le départ s'effectue. M. Dobigies prend de suite une avance considérable, si bien qu'au troisième tour il a déjà gagné un tour sur son concurrent. Au huitième tour, M. Dobigies a une avance de deux tours. Le vélocipédiste marche toujours à la même vitesse, mais le vent violent entrave ses mouvements.

Au quinzième tour, l'attelage gagne encore un tour de piste, de sorte qu'il arrive bon premier avec une avance de trois tours.

M. Lotjens, vaincu, renonce à accomplir les trois tours qui restent à effectuer.

D'après le chronomètre, tenu par M. Truffaut, M. Dobigies a terminé le parcours en 42 minutes 46 secondes. Le pari était de 300 fr. De nombreux paris, évalués à 3000 fr., avaient été engagés pendant la course.

*Pendant la course*, M. Dobigies a fait trois arrêts d'environ 15 secondes. Quant au vélocipédiste, il n'a pas quitté sa machine. MM. Haverbecque, du *Sport Vélocipédique Roubaisien*, et Delvoye de l'*Union Vélocipédique Tourquennoise*, remplissaient l'office d'entraineurs.

M. Dobigies a été vivement félicité à la fin de la course. Aucun incident à signaler.

Nous apprenons qu'un nouveau match de 35 kilomètres, aura lieu prochainement, au Jardin de Barbieux entre M. Dobigies et un autre vélocipédiste tourquennois.

**Une distinction honorifique.** — Nous sommes heureux d'apprendre que le peintre Jabonneau, bien connu dans notre ville et qui habite actuellement Bruxelles, vient d'être nommé chevalier du Nicham pour la beauté de ses envois aux expositions tunisiennes.

Le gouvernement français a tenu à offrir à l'artiste la plaque de chevalier et la lui a fait remettre par notre ministre plénipotentiaire à Bruxelles, qui a accompagné cette remise des paroles les plus flatteuses.

Toutes nos félicitations à cet artiste qui, détail piquant, peint de la main gauche, et cependant déploie une virtuosité et une maëstria remarquables.

**Les vols de la gare.** — Il y a environ huit mois, des vols avaient été commis à la gare de la grande vitesse. Ces vols consistaient principalement en colis de tissus évalués à 150 francs.

Un individu, qui avait été aperçu plusieurs fois dans la gare porteur de ces colis, fut soupçonné. Des recherches faites par la police n'amenèrent d'abord aucun résultat.

Mercredi, dans la soirée, des agents en patrouille trouvèrent, rue du Grand-Chemin, un individu assis sur le seuil d'une porte. Ils l'arrêtèrent pour vagabondage et le conduisirent au poste central. Là il fut reconnu pour le voleur soupçonné de ces vols. Interrogé, il ne voulut pas avouer, et n'en fut pas moins maintenu en état d'arrestation. Il sera dirigé sur Lille.

**La revue d'appel** des hommes classés dans l'*armée auxiliaire* (classes 1879, 1883, 1885, 1887 et 1889) des 2 cantons de Roubaix, aura lieu le mercredi 25 mai 1892, sur la Grande Place de cette ville, à 11 heures *précises* du matin.

Les hommes appartenant à une autre subdivision, mais présents dans les communes des cantons, seront tenus de répondre à cet appel, sans qu'ils soient obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

**Une pendue rue de l'Epeule.** — Samedi matin, vers neuf heures, on a trouvé pendue dans une chambre du premier étage de son habitation, rue de l'Epeule, Mme Lhérisson, née Marie Clarisse, âgée de 29 ans. On ignore les motifs qui ont poussé cette femme à cette détermination. Elle ne portait sur le corps aucune trace de violence.

*C'est une voisine qui, en entrant chez elle, a coupé* la corde, mais il était déjà trop tard.

M. Martin, commissaire, a ouvert une enquête. M. Largillière, *médecin-légiste, doit procéder à l'au*topsie.

**Un accident rue Mimerel.**—Vendredi, vers six heures et demie du soir, plusieurs individus ivres se trouvaient dans un cabriolet, rue Mimerel. Le conducteur, en voulant faire tourner la voiture, tira trop brusquement les brides du cheval et l'animal alla s'abattre sur le trottoir. La voiture versa et les trois individus se firent des contusions assez graves.

**Une femme battue.** — Un cocher de place, César Lecocq, était devenu l'ami intime d'une cabaretière de la rue Vaucanson, où il occupe une chambre. Des scènes fréquentes éclataient entr'eux. Jeudi soir, vers cinq heures, une discussion surgit à la suite de laquelle le cocher frappa violemment la cabaretière et lui fit plusieurs blessures à la figure. La police, avertie, arriva pour *mettre fin à la scène. Le forcené avait pris* la fuite et ce n'est que vers six heures qu'elle put le saisir dans l'estaminet au moment où il recommençait une nouvelle scène. Il a été écroué.

**Pour un pain.** — Vendredi après-midi, vers trois heures et demie, un homme ivre passant rue du Collège, monta sur la voiture d'un boulanger qui stationnait et s'empara d'un pain, puis prit la fuite. Un agent l'ayant aperçu, se mit à sa poursuite, parvint à le rejoindre et l'écroua à la prison centrale.

**Un accident rue de la Gare.** — Un accident s'est produit vendredi matin à sept heures, dans la cour d'une maison de commerce, rue de la Gare. Un ouvrier peintre Jean-Baptiste Hennion, se trouvait sur une échelle, à une hauteur de 4 mètres, occupé à peindre la boiserie d'une fenêtre lorsque, tout à coup, l'échelon sur lequel il se trouvait se rompit. M. Hennebois put se cramponner au dernier échelon, mais bientôt il lâcha prise; heureusement, il n'était plus qu'à quelques mètres du sol, ce qui amoindrit la chute; lorsqu'on vint à son secours, il ne lui fut pas possible de marcher; il avait le pied foulé et des contusions au côté!

Après avoir reçu des soins il fut reconduit chez lui en voiture, rue de Lannoy, au Pont-Rouge. Un docteur qui l'a visité, a déclaré que ses blessures n'étaient pas graves.

**Croix.**—*Tant va la cruche à l'eau...* Depuis trois semaines environ, M. Balzat, épicier, Grande-Rue, à Croix, recevait fréquemment la visite d'un sieur Henri Pipart, lequel faisait *de grandes provisions pour le compte, disait-il*, de M. Dupire Clément demeurant au Château Blanc, à Wasquehal.

M. Balzat livra toutes les marchandises demandées, mais jeudi dernier, s'apercevant que la note augmentait, que le sieur Pipart achetait de plus belle et que M. Dupire ne donnait pas signe de vie, il se décida à rendre une visite au nouveau client qu'il avait à Wasquehal, voulant profiter pour lui demander un léger à-compte.

Il partit sur l'heure et se rendit au Château-Blanc. Lorsque M. Dupire apprit qu'il était débiteur chez M. Balzat d'une somme de deux cent cinquante francs environ il eut bien de la peine à en croire ses oreilles, on s'expliqua rapidement et M. Balzat repartit convaincu qu'il avait eu affaire à un escroc.

Dans l'après-midi il songeait aux moyens de faire pincer le filou lorsque celui-ci, qui ne se doutait de rien, arriva faire ses provisions habituelles. M. Balzat sut maitriser *sa colère, il fut, on ne peu plus aimable avec le sieur* Pipart, l'invita à prendre un verre de vin dans sa cuisine, chose que le voleur, sans défiance, accepta.

Pendant qu'on trinquait d'une façon tout à fait fraternelle, Mme Balzat alla faire sa déposition à la Mairie où justement se trouvaient des gendarmes qui vinrent arrêter l'escroc. On lui fit subir un rapide interrogatoire et Pipart avoua son escroquerie et de plus il déclara avoir volé des effets chez M. Selosse, à Croix. D'autres charges que l'enquête n'a pu approfondir sont aussi à son actif. Après ses aveux Pipart a été écroué à la gendarmerie.

— *Le classement de la rue Kléber.* — Le Maire de la commune de Croix donne avis que :

1° En exécution d'un arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 28 avril 1892, les pièces relatives au projet de classement dans le réseau des voies publiques de la partie de la rue Kléber, comprise entre la route départementale n° 14 à la Croix Blanche et le fossé dit des Perches, sont déposées à la Mairie où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant quinze jours, à dater d'aujourd'hui.

2° Que M. le maire de Mons-en-Baroeul, commissaire délégué par M. le Préfet, se rendra à la mairie de Croix, les 2, 3 et 4 juin 1892, et y recevra chaque jour, de 4 à 5 heures du soir, les déclarations des habitants sur l'utilité publique du projet.

— Nous rappelons que c'est le dimanche 22 mai à sept heures du soir que sera donné la grande fête de bienfaisance, organisée par la société d'assistance mutuelle *La Sauvegarde*, au profit des pauvres de la ville.

**Wasquehal.** — *D'où vient le couteau ?* — Hier après-midi, M. Léon D'halluin, boucher à la Planche-au-Riez, venait d'abattre une jeune vache. Son garçon boucher l'aidant dans cette besogne, éventra la bête et se mit en devoir d'en retirer les intestins. Pour en retirer la poche stomacale, le garçon boucher fit deux incisions, ainsi que cela se pratique généralement, pour lui permettre d'introduire deux doigts dans la membrane et la détacha en tirant vigoureusement.

Quelle ne fut pas la stupéfaction de l'ouvrier en ressentant une vive douleur aux doigts. Il les retira de l'estomac et constata qu'ils étaient assez profondément coupés. Rapidement, M. Dhalluin ouvrit l'estomac dans lequel on trouva un couteau de poche, dit américain, lequel était grand ouvert et déjà fortement attaqué par le suc gastrique, ce qui porte à croire qu'il séjournait depuis longtemps dans l'estomac.

**Leers.** — *Réunion du Conseil.* — Le Conseil municipal se réunira dimanche, à neuf heures du matin; voici l'ordre du jour : 1° Chemin d'intérêt commun n° 155, remaniement de la chaussée, construction d'une zone en empierrement et d'un trottoir de chaque côté du chemin; 2° Envasement du courant de Leers, réponse de M. le préfet; 3° Legs à la fabrique de Leers, avis du Conseil; 4° Soutiens de famille, demandes de réservistes; 5° Questions diverses.

**Gruson.** — *Recensement.*— La Commission instituée en exécution de la loi du 3 juillet 1877 et du décret du 2 août 1877, pour procéder au classement des chevaux, juments, mulets et mules, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, s'est réunie dans la commune sous la *présidence de M. Bobinet, sous-lieutenant au 19e chasseurs* à Lille et M. Tellier, aide-vétérinaire à Cysoing, le vendredi, à 10 heures à Chéreng, à 2 heures à Tressin, à 4 heures 1/2 à Willems.

Aujourd'hui à 7 heures du matin aura lieu la même opération à Baisieux.

**Ascq.** — *La fièvre aphteuse.* — La fièvre aphteuse, dite « cocotte » vient de se déclarer dans la ferme de M. Alavoine-Crucq : 3 bêtes sur 19 sont atteintes de la terrible maladie. Toutes les mesures de préservation ont été prises par le maire de la commune.

### Communications diverses

**Les commissions administratives** des chambres syndicales appartenant à la Fédération roubaisienne, ainsi que les membres de ladite fédération tiendront une réunion générale, dimanche 22 mai, à 11 heures du matin, au siège fédéral, Grande-Rue, 93. Ordre du jour : 1° boulangerie fédérale; 2° Rentrée des carnets de souscription pour les élections; 3° Cotisations.


**LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS**
**depuis 3 fr. le cent**

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.


## WATTRELOS

**Une double arrestation.** — Il y a environ six mois le sieur Meersman était condamné à six mois de prison. Pendant qu'il purgeait sa condamnation, sa femme devint l'amie intime de Coudyser. Celui-ci ne tarda pas à être le maitre absolu de l'intérieur de Meersman.

Le prisonnier ayant fini sa peine arriva ces jours-ci chez sa femme et grande fut sa surprise de trouver sa place occupée. Il questionna ses enfants qui lui apprirent sa honte. Alors, il voulut agir en maître et expulser l'intrus, mais l'autre ne l'entendit pas ainsi, il fit acte d'autorité, puis, pour empêcher les enfants de parler, il les enferma, pendant trois jours, dans une chambre du premier étage, les privant de toute nourriture et de toute boisson.

Le mari alla déposer une plainte. Il y eut une première descente de police qui n'aboutit pas. Le mari insista et vendredi matin, le flagrant délit fut constaté.

Voyant leur tyran arrêté les enfants parlèrent et les deux complices furent écroués sous l'inculpation de séquestration et d'adultère.

**Un vol.** — Mme veuve Caudro, demeurant au Sartel, était partie jeudi au travail en ayant soin de fermer sa maison. Pendant son absence des voleurs s'introduisirent chez elle et le soir elle constata qu'on lui avait volé des bijoux, du linge, etc., d'une valeur de 150 francs. Plainte a été portée.

## TOURCOING

**Importants travaux communaux.** — Le quartier du Sacré-Cœur ne va pas tarder à changer complètement d'aspect : Voici en effet l'importante série de travaux de viabilité dont l'adjudication aura lieu, à l'Hôtel-de-Ville, le jeudi 9 juin :

1er lot, rue Wattine, construction d'une chaussée pavée, devis 43,500 fr.; 2e lot, rue de l'Espierres, construction d'une chaussée pavée, devis 37,000 fr.; 3e lot, les deux rues latérales à l'église, construction d'une chaussée pavée, devis 21,000 fr.

Il sera aussi procédé à la même date à l'adjudication de la construction de la chaussée pavée de la rue de Wasquehal, au Blanc-Seau, réclamée depuis si longtemps par M. Dupont-Chopart. Montant du devis 8,200 fr. Et a un tronçon d'aqueduc, rue Winoc-Choquel, évalué à 1,900 fr.

**Le recensement des chevaux.** — Tout était terminé vendredi à dix heures et, chose remarquable, pas un propriétaire ne s'est trouvé en défaut. Il est seulement recommandé tout spécialement d'avoir à se mettre bien en règle pour les déclarations à faire chaque année avant le 31 décembre.

La Commission s'est rendue à Mouveaux où il y avait 92 chevaux à examiner. Aujourd'hui, samedi, toute la journée sera consacrée à Marcq qui compte 280 chevaux. — Bondues et Neuville seront recensés lundi.

**Fournitures de tisssus au gouvernement égyptien. Expédition des valeurs déclarées par la poste.** — Voici deux très intéressantes communications que nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lecteurs.

Le président de la Chambre de commerce de Tourcoing a l'honneur de porter à la connaissance des intéressés ce qui suit :

— L'administration des chemins de fer égyptiens met en adjudication, pour le mois de septembre prochain, la fourniture de tissus et objets divers pour la garniture des wagons.

La nomenclature de ces objets et leurs échantillons, adressés par la légation de France au Caire, sont dès à présent et jusqu'au 30 de ce mois, à la disposition des intéressés au ministère du commerce (direction du commerce extérieur, bureau du mouvement général du commerce et des renseignements commerciaux), 80, rue de Varenne. Passé cette date, ils seront communiqués aux Chambres de commerce et aux industriels qui demanderont à les recevoir.

— Par une récente délibération, la Chambre de commerce de Tourcoing avait émis auprès du ministre le vœu que le droit proportionnel sur les valeurs déclarées *expédiées par la poste fût très sensiblement* réduit.

Un avis du ministre fait savoir que l'art. 5 de la loi du 13 avril 1892 relative aux actes du congrès de Vienne abaissa le droit dont il s'agit à 10 centimes par 500 francs. Cette disposition recevra son application à partir du 1er juillet prochain.

**Une chute grave.** — Samedi vers 7 heures du matin, Gustave Vancoriste, âgé de 30 ans, manœuvre de maçon, demeurant à Reckem, travaillant pour le compte de M. Masquillier à l'établissement de M. Flipo, rue des Trois-Pierres, était monté sur les poutres nues du premier étage pour y placer une battens destinée à servir de support à une échelle. L'ouvrier en enjambant d'une poutre à l'autre perdit tout-à-coup l'équilibre et tomba dans le vide. En écartant instinctivement les bras il se retint pendant quelques instants suspendu par les mains ; mais ses camarades, qui accouraient à son secours, n'eurent pas le temps d'arriver jusqu'à lui ; le malheureux avait dû lâcher prise et était tombé sur des pièces en fer qui se trouvaient sous lui.

Il fut relevé avec de très graves blessures à la tête, au haut de la cuisse et à la main droite. Il a reçu sur place les soins du docteur Dumont. A moins de complications qu'on peut toujours redouter en pareil cas, l'incapacité de travail sera de 6 semaines au moins.

Vancoriste, *qui est marié et père d'un jeune enfant*, ayant demandé à être soigné chez lui, M. Masquellier s'est empressé de le faire reconduire dans sa voiture.

**Nos vélocipédistes.** — Un pari de 5000 francs vient d'être engagé entre MM. Rieumier et Gavray, négociants à Reims, sur le trajet à parcourir de Reims à Tourcoing.

Le départ de Reims s'effectuera samedi matin à 6 heures, le point d'arrivée est le Café de la Poste, rue de l'Hôtel-de-Ville ; l'heure d'arrivée sera de 10 heures du matin à midi, 9 contrôles se feront sur la route.

On annonce que les clubs vélocipédiques Lillois et Roubaisiens attendront les deux Rémois sur la route que ces messieurs doivent parcourir.

**Une mort subite.**—*Nouveaux détails.*— Quelques minutes avant d'entrer dans la pâture de la ferme Roussel, Mme Leman, causant avec le garde Flipo, s'était plainte de ressentir de violentes douleurs à la *jambe droite; mais depuis longtemps* déjà elle souffrait de rhumatismes. C'est sur le bord d'un fossé qu'elle est tombée; et il s'en est fallu de bien peu *qu'elle ne roulât au fond. Cette femme demeurait* rue du Jambon avec ses quatre enfants, deux garçons et deux filles, qui travaillent tous. C'est à la maison du mari, 329, à la Marlière, que le corps a été transporté. L'altération des traits a été si prompte qu'au bout d'un quart d'heure la figure était méconnaissable.

**Vol et tentatives de vol à l'Epine et rue du Tilleul.** — Mme Léon Parent, marchande épicière, rue de l'Epine n° 37, avait mis sa lessive sur des cordes tendues au-dessus d'une petite terrasse, derrière sa maison, et qui n'est renfermée que par une palissade peu élevée, qu'on peut franchir avec toute facilité. Elle croyait pouvoir sans danger laisser là son linge passer la nuit ; mais vendredi matin elle ne retrouva plus que trois essuie-mains ; les chemises d'hommes et de femme, et divers effets d'habillements, pour une somme d'une trentaine de francs, avaient disparu. M. Cotard a ouvert une enquête.

— Dans la nuit de jeudi à vendredi vers 1 heure 1/2 du matin, M. Ducoulombier, épicier dans cette même rue de l'Epine, à 50 mètres environ du n° 37, ayant entendu, qu'on touchait à sa porte, se leva et descendit aussitôt pour se rendre compte du bruit. Il ne vit personne, mais constata qu'un carreau près de la serrure avait été démastiqué et enlevé. Le voleur n'avait plus qu'à passer le bras pour tirer les verrous.

— Enfin, non loin de là, chez M. Désiré Montagne-Lefebvre, boulanger, 73, rue du Tilleul, une circonstance toute fortuite a sans doute empêcher les voleurs de réussir.

Vers minuit, le maitre de la maison fut réveillé par un bruit de vitres se brisant sur le pavé. Il descendit aussitôt et trouva un des petits carreaux de la porte vitrée, le plus rapproché de la serrure, entièrement démastiqué. C'est certainement ce carreau qui aura échappé des mains du malfaiteur et qui, se sentant en danger d'être découvert, aura pris la fuite. M. Montagne a regardé dans toutes les directions, mais il n'a rien vu. Au reste, la maison faisant l'angle de la rue des Piats, le voleur avait toutes facilités pour se sauver.

*La porte est garnie de volets mobiles*; mais la veille, celui qui a l'habitude de faire cette besogne, avait oublié de les mettre.

**Il n'avait pas l'âge.** — Un malheureux enfant de sept ans, Eugène L..., du Blanc-Seau, a été interné vendredi à l'Hôtel-Dieu. Il est absolument privé de sens et de raison, et, depuis longtemps, il était devenu dangereux pour les autres comme pour lui-même. Il paraît tout a fait insensible à la douleur ; plusieurs fois il s'est fait des blessures graves en tombant, ou il se brûlait profondément aux mains et il ne manifestait aucun signe de souffrance. Enfin les choses étaient arrivées à un tel point qu'on était obligé de le tenir presque constamment lié. L'année dernière on l'avait déjà mis à l'Hôtel-Dieu, mais il n'avait pas l'âge voulu ; 7 ans ; et on avait dû le rendre à ses parents. Cette fois toutes les formalités administratives et médicales ont été remplies et le pauvre enfant sera dirigé sur l'établissement départemental.

**Le service de l'ébouage.** — Des habitants du Brun-Pain nous écrivent pour se plaindre de la façon dont se fait le service de l'ébouage dans leur quartier. Pendant